

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 17

portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier DEME en sa qualité de conseiller municipal délégué en charge des jumelages et des relations avec le mouvement sportif sur la commune déléguée de Vire

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article L2113-17 du même code portant certaines attributions applicables aux communes déléguées,

Vu les articles L.2113-11 et L.2113-13 du même code, relatifs aux pouvoirs propres du maire délégué et des pouvoirs de règlement de police pouvant lui être délégués,

Vu les articles L2511-17, L2511-26 du même code, relatifs aux délégations susceptibles d'être données par le conseil municipal au conseil d'arrondissement,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal de Vire Normandie du 7 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par le conseiller municipal délégué à la commune déléguée de Vire,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Didier DEME, en sa qualité conseiller municipal délégué aux jumelages et aux relations avec le mouvement sportif sur la commune déléguée de Vire, pour prendre les décisions, signer les actes et arrêtés ainsi que les correspondances courantes avec les usagers, les partenaires locaux et nationaux dans le cadre d'actions et de projets relatifs aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur, sur le territoire de la commune déléguée de Vire.

La délégation comprend un travail en concertation avec Madame Roselyne DUBOURGUAIS, adjointe au maire de Vire Normandie en charge des sports et de la vie associative.

Monsieur DEME doit assurer, conformément au calendrier partagé, les astreintes relatives aux situations d'urgence, aux célébrations de mariages ainsi qu'aux opérations de fermeture de cercueils.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1. Jumelages

- Poursuivre les relations avec les villes jumelles, en particulier avec les villes Totnès, Baunatal, Santa-Fe et Sacele ;
- Poursuivre les activités menées dans le cadre d'EuroVire et développer de nouvelles relations internationales et opérations de jumelage ;
- Fédérer les associations et les acteurs correspondant au contenu de la délégation autour des actions de relations internationales mises en place par la collectivité afin de poursuivre et de conforter sa place et sa situation dans le domaine.

2. Relations avec le mouvement sportif

- **Animer le dialogue avec les clubs sportifs** : assurer, en lien avec l'élue aux sports et le service dédié, le rôle d'interlocuteur de proximité pour recueillir les besoins des associations et accompagner leurs projets.
- **Optimiser l'usage des infrastructures** : piloter le planning d'occupation des équipements (stades, gymnases) par les usagers, en étroite collaboration avec le service des sports pour la gestion technique.
- **Soutenir les événements sportifs locaux** : apporter un appui opérationnel aux compétitions et manifestations, en concertation avec l'élue aux sports et à la vie associative.
- **Favoriser la pratique sportive pour tous** : promouvoir les dispositifs facilitant l'accès au sport pour tous les publics, en s'appuyant sur l'expertise et les actions du service des sports.

Article 2 : Engagements financiers et commande publique

Monsieur Didier DEME ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Didier DEME n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, la préparation, l'exécution et le règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal Judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Didier DEME, conseiller municipal délégué à la commune déléguée de Vire

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Le Maire de Vire Normandie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.